



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

---

Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 30 avril 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Sébastien D'Astous, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

Madame Lyne Leduc, Mairesse suppléante de la municipalité de Champneuf, Monsieur Éric Comeau, Maire de la municipalité de La Corne, Monsieur Christian Legault, Maire de la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, Monsieur Guy Baril, Maire de la municipalité de Landrienne, Monsieur Éric Arseneault, Maire suppléant de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, Monsieur Pascal Rheault, Maire de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, Madame Lina St-Hilaire Bérubé, Comité de citoyens de Guyenne, Monsieur Donald Rheault, Maire de la municipalité de Preissac, Madame Claudette Laroche, Mairesse de la municipalité de Launay, Monsieur Jules Grondin, Maire de la municipalité de Berry, Monsieur André Rioux, Maire de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, Monsieur Ghislain Nadeau, Maire de la municipalité de Trécesson, Madame Josseline Lepage, Mairesse de la municipalité de Barraute, Monsieur Alain Trudel, Maire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt, Monsieur Pierre Deshaies, Représentant de la Ville d'Amos, Monsieur Yanick Lacroix, Maire de la municipalité de La Motte

Ainsi que :

Madame Christine Meunier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélanie Falardeau, Directrice générale adjointe, Madame Mélissa Lemaire, Adjointe à la Direction générale, Madame Valérie Moses, Directrice des Services forêt et territoire, Madame Caroline Thivierge, Agente de développement territorial, Madame Sonia Tardif, Directrice générale du CLD Abitibi

---

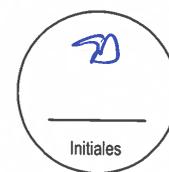
AG- 057-04-2025

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **PRÉSENCES**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 26 mars 2025
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal du CA du 8 avril 2025
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
5. **PRÉSENTATION**
6. **CLD**
  - 6.1 Demande de résolution de la TCC pour la désignation de ses membres au sein de l'assemblée générale du CLD Abitibi
  - 6.2 Désignation de trois représentants au Conseil d'administration du CLD Abitibi
  - 6.3 Suivi du Conseil d'administration du CLD Abitibi
7. **SERVICE FORÊT**
  - 7.1 Autorisation d'octroi du contrat pour la récolte MRC-2025-REC001
  - 7.2 Autorisation d'octroi du contrat pour la préparation de terrain MRC-2025-SCA001
  - 7.3 Adoption du plan d'intervention 2025-2030 de la forêt récréative Dudemaine
  - 7.4 Suivi des comités relevant du Service forêt
8. **SERVICE TERRITOIRE**
  - 8.1 Suivi du comité relevant du Service territoire
9. **SERVICE D'AMÉNAGEMENT**
  - 9.1 Adoption du rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (TNO)
  - 9.2 Adoption du rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (MRC)
  - 9.3 Entretien des tours de communication des services de sécurité incendie

- 9.4 Système de communication des services de sécurité incendie
- 9.5 Service de désincarcération
- 9.6 Modification du protocole d'intervention local en milieu isolé (PLIU)
- 9.7 Bottin vert de la MRC d'Abitibi
- 9.8 Suivi – Arterre
- 9.9 Suivi - Plan climat
- 9.10 Suivi des comités relevant du Service d'aménagement
- 10. DÉVELOPPEMENT LOCAL**
- 10.1 Fonds touristique - Projets recommandés
- 10.2 Bilan des réalisations des ADL 2024
- 10.3 Suivi des comités en développement
- 11. COMMUNICATIONS**
- 11.1 Suivi du Comité en communications
- 12. TERRITOIRES NON ORGANISÉS**
- 12.1 Octroi du contrat pour l'épandage d'abat-poussière dans le TNO Lac-Chicobi pour la saison 2025
- 12.2 Programmation finale de la TECQ 2019-2024
- 12.3 Dépôt programmation TECQ 2024-2028
- 13. ADMINISTRATION**
- 13.1 Autorisation de signatures des effets bancaires
- 13.2 Autorisation de signature - Avenant à l'Entente sectorielle de développement en développement social de l'Abitibi-Témiscamingue - 2024-2027
- 13.3 Recommandation – Abolition du programme RénoRégion
- 13.4 Révision des priorités locales du CSP
- 13.5 Suivi des comités relevant de la Direction générale
- 13.6 Suivi des comités relevant d'organismes partenaires de la MRC d'Abitibi
- 14. CORRESPONDANCE**
- 14.1 MRC de Vaudreuil-Soulanges – Demande d'appui - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
- 14.2 MRC des Appalaches - Appui - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
- 14.3 Municipalité de Rivière-Beaudette - Appui - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
- 14.4 Municipalité de Saint-Télesphore - Appui - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
- 14.5 Municipalité de Saint-Polycarpe - Appui - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
- 14.6 Municipalité de Pointe-Fortune - Appui - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
- 14.7 MRC de Vaudreuil-Soulanges - Appui - Projet de loi no. 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville
- 14.8 MRC des Appalaches - Appui - Projet de loi no. 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville
- 14.9 Municipalité de Saint-Télesphore - Appui - Projet de loi no. 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville
- 14.10 MRC Avignon - Fin du programme RénoRégion - Appel à la mobilisation pour modifier la décision du gouvernement
- 14.11 MRC du Rocher-Percé - Suspension du programme RénoRégion - Dénonciation des impacts
- 14.12 MRC de l'Érable - Abolition du programme RénoRégion - Demande au gouvernement du Québec
- 14.13 MRC des Sources - Abolition du programme RénoRégion - Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa



- décision
- 14.14 MRC du Haut-Saint-François - Abolition du programme Réno-Région - Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision
- 14.15 MRC d'Antoine-Labelle - Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision d'abolir le programme RénoRégion
- 14.16 UMQ - Invitation à l'Assemblée générale annuelle de l'UMQ
- 14.17 MRC de l'Érable - Appui à la MRC d'Abitibi - Projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois
- 14.18 MRC de La Haute-Côte-Nord - Appui à la MRC d'Abitibi - Projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois
15. **AFFAIRES DIVERSES**
- 15.1 Rassemblement des élus de la CPAT
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

AG- 058-04-2025

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2025**

Il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Madame Claudette Laroche, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2025.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 8 AVRIL 2025**

Le procès-verbal du Comité administratif du 8 avril 2025 est déposé.

AG- 059-04-2025

**DEMANDE DE RÉSOLUTION DE LA TCC POUR LA DÉSIGNATION DE SES MEMBRES AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLD ABITIBI**

Il est proposé par Monsieur Pascal Rheault, appuyé par Monsieur Éric Arseneault, et unanimement résolu que la liste de personnes ci-après nommées soient membres de l'Assemblée générale du CLD Abitibi, et ce, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle régulière du CLD Abitibi, l'année suivante :

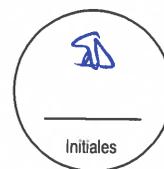
- Monsieur Sébastien D'Astous ;
- Madame Josseline Lepage ;
- Monsieur Jules Grondin ;
- Monsieur Rosaire Guénette ;
- Monsieur Éric Comeau ;
- Monsieur Alain Trudel ;
- Monsieur Yanick Lacroix ;
- Monsieur Guy Baril ;
- Madame Claudette Laroche ;
- Monsieur Donald Rheault ;
- Monsieur Christian Legault ;
- Monsieur André Rioux ;
- Monsieur Martin Roch ;
- Monsieur Pascal Rheault ; et
- Monsieur Ghislain Nadeau.

ADOPTÉE

AG- 060-04-2025

**DÉSIGNATION DE TROIS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI**

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Éric Comeau, et unanimement résolu de nommer Monsieur Donald Rheault administrateur sur le



siège numéro 1, de nommer Monsieur André Rioux administrateur sur le siège numéro 3 et de nommer Monsieur Alain Trudel administrateur sur le siège numéro 5, et ce, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle régulière de 2027 du CLD Abitibi.

ADOPTÉE

**SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI**

Monsieur Donald Rheault souligne que la dernière rencontre du Conseil d'administration du CLD Abitibi portait, entre autres, sur la préparation de l'assemblée générale annuelle (l'AGA), la préparation des états financiers à être déposés lors de l'AGA, la demande de financement du congrès annuel du Conseil canadien des peupliers et des saules ainsi que la réalisation d'une campagne de valorisation des employés du CLD Abitibi.

Monsieur Rheault mentionne également avoir remis des prix lors de la soirée de reconnaissance du Défi OSEntreprendre. Cependant, il est possible qu'il n'y ait pas de gala en 2026 à la suite de coupures annoncées par le ministère des Affaires municipales.

AG- 061-04-2025

**AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉCOLTE MRC-2025-REC001**

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Éric Comeau, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-REC001 à 9317-3417 Québec Inc. au montant de 27 379,15 \$ pour obtenir des services de récolte sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 062-04-2025

**AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE TERRAIN MRC-2025-SCA001**

Il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Pascal Rheault, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-SCA001 aux Débusqueuses Ménard et Frères au montant de 90 545,00 \$ pour obtenir des services de préparation de terrain sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 063-04-2025

**ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION 2025-2030 DE LA FORÊT RÉCRÉATIVE DUDEMAINE**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement multiressources de la forêt récréative arrive à échéance en 2030 ;

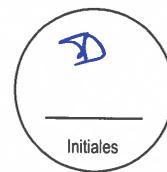
CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention intégré au plan d'aménagement multiressources de la forêt récréative arrive à échéance en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service forêt de la MRC d'Abitibi a participé activement à l'élaboration du plan d'aménagement multiressources de la forêt récréative Dudemaine et du plan d'intervention 2025-2030 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention 2025-2030 respecte les lignes directrices établies dans le plan d'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'adopter le plan d'intervention 2025-2030 de la forêt récréative Dudemaine, tel que présenté.

ADOPTÉE



### SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE FORÊT

#### **Comité consultatif forêt**

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif forêt.

#### **Comité de la forêt récréative**

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de la forêt récréative.

### SUIVI DU COMITÉ RELEVANT DU SERVICE TERRITOIRE

#### **Comité territoire (gravières)**

Il n'y a pas de suivi du Comité territoire (gravières).

AG- 064-04-2025

### ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (TNO)

Il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Alain Trudel, et unanimement résolu que :

- La MRC d'Abitibi adopte le rapport annuel d'activités touchant les territoires non organisés du Lac-Chicobi (Guyenne) et du Lac-Despinassy ;
- La MRC d'Abitibi transmettra à la ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités consolidé, dans lequel sont inclus tous les rapports des municipalités participantes au schéma de couverture de risques ainsi que celui de la MRC, pour analyse.

ADOPTÉE

AG- 065-04-2025

### ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (MRC)

Il est proposé par Monsieur André Rioux, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu :

- D'adopter le rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi - Année 15 ;
- De déposer au ministère de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités consolidé, dans lequel sont inclus tous les rapports des municipalités participantes au schéma de couverture de risques ainsi que celui de la MRC, pour analyse.

ADOPTÉE

AG- 066-04-2025

### ENTRETIEN DES TOURS DE COMMUNICATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Yanick Lacroix, appuyé par Monsieur Guy Baril, et unanimement résolu d'autoriser :

- Le remplacement de la batterie de La Corne pour un montant de 2 130 \$ avant les taxes ;
- Le remplacement des fils de la tour Fontbonne pour un montant de 1 045 \$ avant les taxes ;
- Réserver un budget de 10 000 \$ pour l'entretien du système de communication.

Les sommes seront prises dans les surplus du Service territoire.

ADOPTÉE

AG- 067-04-2025

### SYSTÈME DE COMMUNICATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le système de communication des services de sécurité incendie de la MRC d'Abitibi est en fonction depuis les années 1990 ;

CONSIDÉRANT QUE le système de communication appartient à la MRC ;



CONSIDÉRANT QUE le système requiert une mise à niveau complète afin d'assurer la fiabilité du réseau de communication pour les services de sécurité incendie du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE différentes options ont été analysées, soit de demeurer propriétaire d'un système privé, d'être locataire d'un système privé ou d'être locataire d'un système communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Monsieur Éric Comeau, et unanimement résolu :

- D'autoriser l'option avec l'entreprise Elcom ;
- D'autoriser l'achat des radios et mobiles requis pour assurer le fonctionnement de la communication des services de sécurité incendie et du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT). Ce nombre devra être confirmé par résolution municipale ;
- D'assumer les frais mensuels de fonctionnement des radios et mobiles ;
- Les sommes seront prises dans les surplus du Service territoire.

ADOPTÉE

AG- 068-04-2025

#### SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie (SSI) d'Amos est le seul à détenir un appareil de désincarcération sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE le SSI d'Amos assure le service de désincarcération pour l'ensemble du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à présent, les municipalités d'Amos, Berry, Sainte-Gertrude-Manneville, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Mathieu-d'Harricana et Trécession assument les dépenses liées au fonctionnement du service incendie d'Amos, incluant le service de désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires du service de désincarcération ne proviennent pas nécessairement des municipalités préalablement mentionnées et peuvent même être issus de l'extérieur de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les élus jugent nécessaire d'assurer collectivement la prestation du service de désincarcération sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur le remboursement de certains frais*, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) rembourse un montant forfaitaire pour l'utilisation d'un appareil de désincarcération ;

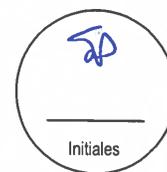
CONSIDÉRANT QUE le montant remboursé par la SAAQ ne couvre qu'une partie des coûts réels d'une intervention de désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent mettre en place un fonds destiné à couvrir les frais associés aux interventions de désincarcération pour l'ensemble des municipalités du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu :

- D'autoriser la création d'un fonds de 200 000 \$ destiné au remboursement, au prix coûtant, des dépenses liées aux interventions de désincarcération sur le territoire de la MRC d'Abitibi, déduction faite du montant remboursé par la SAAQ ;
- QUE les sommes requises pour l'année 2025 soient prélevées à même les surplus de la partie 1 ;
- QUE le fonds soit réapprovisionné annuellement afin d'être maintenu à son niveau initial de 200 000 \$, au moyen d'une quote-part, partie 1, calculée selon la richesse foncière uniformisée des municipalités.

ADOPTÉE



AG- 069-04-2025

### **MODIFICATION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION LOCAL EN MILIEU ISOLÉ (PLIU)**

Il est proposé par Madame Josseline Lepage, appuyé par Monsieur Alain Trudel, et unanimement résolu d'adopter la modification du protocole d'intervention local en milieu isolé (PLIU) de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

### **BOTTIN VERT DE LA MRC D'ABITIBI**

Après avoir consulté le taux d'utilisation, sondé les directions générales ainsi que le Comité administratif, la MRC arrive à la conclusion qu'il serait mieux de délaissé notre bottin vert et orienter citoyens et entreprises vers la plateforme de Recyc-Québec.

### **SUIVI – ARTERRE**

En octobre 2024, la Table des conseillers de comté a approuvé la participation de la MRC au projet Arterre pour trois (3) ans, conditionnellement à l'engagement des autres MRC de l'Abitibi-Témiscamingue pour au moins deux (2) ans. Une rencontre avec les MRC participantes a révélé que l'embauche d'une ressource serait difficile puisqu'il ne reste qu'une (1) année à l'entente actuelle. Il a donc été proposé d'attendre le renouvellement d'une entente sectorielle afin de garantir un financement de trois (3) ans. En attendant, des démarches préliminaires, telles que la cartographie des terres en friche, pourraient être entreprises d'ici avril 2026. Les sommes réservées à l'entente s'élèvent à environ 240 000 \$.

### **SUIVI - PLAN CLIMAT**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan climat, il importe de définir des objectifs d'atténuation et d'adaptation qui guideront les prochaines étapes du plan. Le Comité consultatif en environnement a travaillé les énoncés d'objectif qui se basent sur le sondage réalisé auprès des conseils municipaux.

L'énoncé proposé pour l'objectif d'atténuation est le suivant :

« La MRC d'Abitibi, mobilisée dans la lutte contre les changements climatiques, aspire à rassembler les acteurs municipaux et l'ensemble de la communauté autour d'une vision claire. Ensemble, nous mettrons en œuvre des solutions concrètes et audacieuses pour réduire significativement les émissions de GES, garantissant un avenir durable et pérenne pour notre territoire. »

Les objectifs d'adaptation ont été constitués autour des trois (3) principaux aléas climatiques identifiés comme préoccupants pour les municipalités : inondations pluviales, feux de forêt et redoux hivernaux. C'est ainsi que les énoncés proposés sont les suivants :

« Renforcer la résilience des infrastructures critiques, notamment en lien avec les inondations pluviales, afin d'assurer une continuité des services et une sécurité optimale pour le territoire et ses occupants. »

Accroître la résilience des communautés face aux feux de forêt en mettant en place des stratégies de prévention et de gestion pour protéger les zones résidentielles et naturelles.

Anticiper et atténuer les impacts de la réduction de la période de gel et de l'augmentation des cycles de gel-dégel hivernaux en adaptant la gestion des infrastructures, des routes et des bâtiments afin de limiter les dégradations et assurer la sécurité des occupants du territoire. »

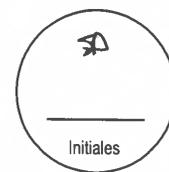
### **SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

#### **Comité territorial en aménagement du territoire**

Il n'y a pas de suivi du Comité territorial en aménagement du territoire.

#### **Comité consultatif en environnement**

Il n'y a pas de suivi du Comité consultatif en environnement.



### **Comité de gestion des boues de fosses septiques**

Il n'y a pas de suivi du Comité de gestion des boues de fosses septiques.

### **Comité consultatif agricole**

Il n'y a pas de suivi du Comité consultatif agricole.

### **Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole**

Monsieur Jules Grondin résume sa participation à la rencontre du 30 avril 2025 du Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le comité a rencontré virtuellement le consultant afin de discuter de la façon de procéder à la mise à jour du PDZA. Le comité est satisfait de la firme retenue pour accompagner la MRC dans ce processus.

### **Comité incendie**

Il n'y a pas de suivi du Comité incendie.

AG- 070-04-2025

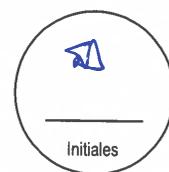
### **FONDS TOURISTIQUE - PROJETS RECOMMANDÉS**

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 14 253 \$ a été réservée dans le Fonds touristique pour repeindre en entier le circuit du patrimoine religieux, l'enveloppe résiduelle pour l'appel de projets est de 135 747 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse composé d'élus et de Tourisme Amos-Harricana vous recommande le financement des projets nommés ci-bas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Éric Arseneault, et unanimement résolu d'accorder le soutien financier par le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi, pour un montant total de 131 875 \$, pour les projets suivants :

- 5 000 \$ à la municipalité de La Corne pour contribuer à la réalisation du projet « Sécurité et propreté » ;
- 508 \$ à la municipalité de St-Marc-de-Figuery pour contribuer à la réalisation du projet « Renovations au Parc Héritage » ;
- 5 000 \$ au Refuge Pageau pour contribuer à la réalisation du projet « Système de réfrigération des chambres froides » ;
- 5 000 \$ à la Corporation des Fêtes et festivals pour tous pour contribuer à la réalisation du projet « Acquisition de passe-fils » ;
- 5 000 \$ à la municipalité de St-Mathieu d'Harricana pour contribuer à la réalisation du projet « Réfection du Pavillon de l'Esker » ;
- 10 445 \$ à SCARO, par Caroline Arbour joaillière pour contribuer à la réalisation du projet « Jardin et Centre de métier d'arts » ;
- 5 731 \$ à la Ferme Chalpagas pour contribuer à la réalisation du projet « Agrandissement, abri et parc » ;
- 11 700 \$ au Club de motoneige d'Amos pour contribuer à la réalisation du projet « Signalisation touristique – Sentiers et urbain » ;
- 10 315 \$ à la municipalité de La Corne pour contribuer à la réalisation du projet « Borne touristique » ;
- 15 465 \$ au Conseil de la Première Nation Abitibiwinni pour contribuer à la réalisation du projet « Tipi Anisipi » ;
- 20 000 \$ au Refuge Pageau pour contribuer à la réalisation du projet « Village de maisonnettes » ;
- 13 393 \$ à la Corporation des Fêtes et festivals pour tous pour contribuer à la réalisation du projet « Structure d'affichage mobile » ;
- 2 318 \$ à la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire pour contribuer à la réalisation du projet « Acquisition d'une rampe d'embarquement pour



kayak » ;

- 5 000 \$ au Refuge Pageau pour contribuer à la réalisation du projet « Agrandissement de l'habitat de l'ours. » ;
- 5 000 \$ au Dispensaire de la Garde pour contribuer à la réalisation du projet « Réparation de la main courante et rampe » ;
- 12 000 \$ à la Ferme équestre aux Pins gris pour contribuer à la réalisation du projet « Box pour chevaux et estrades. ».

ADOPTÉE

#### **BILAN DES RÉALISATIONS DES ADL 2024**

La compilation des réalisations du réseau des ADL de la MRC d'Abitibi pour 2024 est présentée à la Table des conseillers de comté. Ce bilan sera partagé dans les petits journaux ruraux et les pages Facebook des municipalités et de la MRC.

#### **SUIVI DES COMITÉS EN DÉVELOPPEMENT**

##### **Comité FRR Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC**

Madame Caroline Thivierge souligne qu'une rencontre entre le Comité FRR – Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC et les producteurs agricoles aura lieu le 7 mai 2025. D'ailleurs, un suivi de ce projet devrait être présentée lors de la prochaine Table des conseillers de comté.

##### **Comité FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation**

Il n'y a pas de suivi du Comité FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation.

##### **Comité exécutif en tourisme**

La prochaine rencontre du Comité exécutif en tourisme est le 15 mai 2025.

##### **Comité exécutif en culture**

Il n'y a pas de suivi du Comité exécutif en culture.

##### **Commission culturelle territoriale**

Monsieur Guy Baril résume sa participation à la dernière rencontre de la Commission culturelle territoriale, qui s'est tenue le 29 avril 2025. La commission a notamment discuté d'un projet d'animation du centre-ville d'Amos et qui consisterait en une activité spéciale avant chacun des gros festivals afin d'intéresser les gens à l'événement à venir.

Monsieur Baril rappelle également que le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue se tiendra à Amos du 22 au 25 mai 2025 et que 140 auteurs seront présents. De plus, le festival Mama8i Nikamo se tiendra les 13 et 14 juin 2025.

##### **Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie**

Il n'y a pas de suivi du Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie.

##### **Comité voies navigables**

Il n'y a pas de suivi du Comité voies navigables.

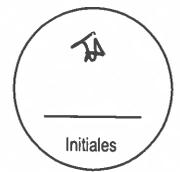
##### **Comité en développement social**

La prochaine rencontre du Comité en développement social est le 12 mai 2025.

#### **SUIVI DU COMITÉ EN COMMUNICATIONS**

##### **Comité des communications**

Monsieur Sébastien D'Astous mentionne qu'une campagne de promotion Amos-Harricana sera lancée le 13 mai 2025.



AG- 071-04-2025

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE DANS LE TNO LAC-CHICOBİ POUR LA SAISON 2025**

CONSIDÉRANT QUE la majorité des chemins du secteur sont en gravier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un parc à l'intersection de la Montée du Rang Croche et que celui-ci n'est pas asphalté ;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage d'abat-poussière contribue à la sécurité routière en réduisant les nuages de poussière, améliorant ainsi la visibilité pour les usagers ;

CONSIDÉRANT QUE l'abat-poussière aide à préserver l'état des chemins en gravier en diminuant l'érosion et l'usure prématurée de la chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE l'abat-poussière améliore la qualité de vie des résidents en réduisant les désagréments causés par la poussière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur André Rioux, et unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat pour l'épandage d'abat-poussière sur le TNO Lac-Chicobi pour la saison 2025 à l'entreprise 9118-0042 Québec Inc. (Sylvain Fortin), pour un montant de 34 327,25 \$, incluant les taxes applicables ;
- De prendre cette dépense à même le budget d'entretien du réseau routier ;
- D'autoriser la directrice générale, ou sa remplaçante, à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

AG- 072-04-2025

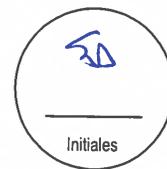
**PROGRAMMATION FINALE DE LA TECQ 2019-2024**

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu que :

- La MRC d'Abitibi s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La MRC d'Abitibi s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- La MRC d'Abitibi approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La MRC d'Abitibi s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;
- La MRC d'Abitibi s'engage à informer le ministère des Affaires municipales



et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

- La MRC d'Abitibi atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques ;
- D'abroger la résolution numéro AG-053-03-2025 ;
- D'autoriser Madame Christine Meunier, directrice générale, ou sa remplaçante à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

AG- 073-04-2025

**DÉPÔT PROGRAMMATION TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Alain Trudel, et unanimement résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

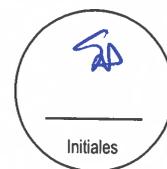
ADOPTÉE

AG- 074-04-2025

**AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par Monsieur André Rioux, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Sébastien D'Astous, préfet, Monsieur Guy Baril, préfet suppléant, Madame Christine Meunier, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Madame Mélanie Falardeau, directrice générale adjointe, à titre de signataires des effets bancaires de la MRC d'Abitibi, du Service forêt, du Service territoire et des TNO ainsi que pour tous les



comptes détenus à l'institution bancaire des Caisses Desjardins.

- D'autoriser Madame Christine Meunier ou sa remplaçante à signer le formulaire de résolution et attestation concernant l'administration d'une municipalité et de transmettre ledit formulaire à Desjardins, si nécessaire.

ADOPTÉE

AG- 075-04-2025

**AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – 2024-2027**

ATTENDU QU'une entente sectorielle de développement a été signée entre les Parties le 17 mai 2024 (ci-après l'Entente) ;

ATTENDU QU'un versement de 800 000 \$ a été effectué par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ;

ATTENDU QUE comme indiqué à la clause 7 de l'Entente, tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde budgétaire suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) ;

ATTENDU QU'en date de la signature de cet avenant, il n'y a plus de crédit disponible pour imputer la dépense découlant de cet engagement ;

ATTENDU QUE les Parties désirent permettre le maintien de l'Entente jusqu'à la réalisation de son objet, tout en limitant la participation du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue aux sommes déjà versées, étant entendu qu'aucun autre versement ne sera fait par ce dernier en vertu de l'Entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Madame Josseline Lepage, et unanimement résolu d'autoriser le préfet, ou son remplaçant, à signer l'Avenant à l'Entente sectorielle de développement en développement social de l'Abitibi-Témiscamingue - 2024-2027 modifiant les clauses 8 et 12.1 de ladite entente.

ADOPTÉE

AG- 076-04-2025

**RECOMMANDATION – ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux (2) jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion

des finances publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Rioux, appuyé par Monsieur Alain Trudel, et unanimement résolu de demander au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec ;

QUE cette résolution soit transmise rapidement à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'aux personnes suivantes :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec ;
- Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation ;
- Monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire ;
- Madame Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement ;
- Madame Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement ;
- Madame Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement ;
- Monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec ;
- Monsieur Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec ;
- Madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest.

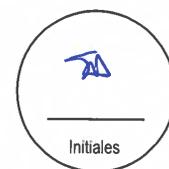
ADOPTÉE

AG- 077-04-2025

#### RÉVISION DES PRIORITÉS LOCALES DU CSP

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu :

- De modifier la priorité locale du Comité de sécurité publique (CSP) : « *Travailler à établir une cohabitation harmonieuse et pacifique avec les personnes en situation d'itinérance dans l'esprit d'application des règlements de la paix et du bon ordre* » afin que la priorité se lise ainsi : **« Travailler à établir une cohabitation harmonieuse et pacifique avec les citoyens et leur culture, ainsi qu'avec les personnes en situation d'itinérance ».**
- De modifier la priorité locale du CSP : « *Présence policière dans les différents secteurs de la MRC et parrainage* » afin que la priorité se lise ainsi : **« Présence policière dans les différents secteurs de la MRC en maximisant les agents RELAYEUR ».**



- D'adopter une nouvelle priorité pour le CSP qui se lit ainsi : « **Sécuriser le transport scolaire et les corridors scolaires ainsi que les traverses piétonnières** ».

ADOPTÉE

#### SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

##### **Comité de sécurité publique**

La séance qui devait avoir lieu le 17 avril 2025 a été annulée. La prochaine rencontre est prévue pour le 29 mai 2025.

##### **Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable**

Il n'y a pas de suivi du Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable.

##### **Comité de suivi de la planification stratégique**

Il n'y a pas de suivi du Comité de suivi de la planification stratégique.

#### SUIVI DES COMITÉS RELEVANT D'ORGANISMES PARTENAIRES DE LA MRC D'ABITIBI

##### **Comité sur le transport collectif**

Madame Christine Meunier explique que Madame Joanne Breton analyse les différentes options possibles selon les résultats d'un sondage rempli par les directions générales des municipalités et des partenaires du comité ainsi que selon les besoins des milieux.

Le Comité sur le transport collectif se questionne sur l'envergure que devrait prendre le projet.

Monsieur Sébastien D'Astous et Monsieur Éric Comeau proposent que le comité rencontre les différents organismes de loisirs et de sports du territoire afin d'identifier les problèmes de transport rencontrés par les athlètes des autres MRC souhaitant intégrer un programme sport-études dans notre MRC.

##### **Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région**

Il n'y a pas de suivi du Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région.

##### **Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)**

La prochaine rencontre du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) est le 18 mai 2025.

##### **Table de concertation du Parc national d'Aiguebelle**

Il n'y a pas de suivi de la Table de concertation du Parc national d'Aiguebelle.

##### **Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi**

Monsieur Pascal Rheault mentionne que l'Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi a tenu un conseil d'administration chez Arbec le 25 avril 2025, où Arbec a annoncé être presque de retour à son état avant l'incendie de cet hiver.

Monsieur Rheault mentionne que le budget de l'Agence a augmenté considérablement.

Enfin, Monsieur Rheault ajoute que l'Agence se lance dans un plan d'aménagement bonifié pour une durée de trois (3) ans, qui sera concentré principalement dans la MRC d'Abitibi-Ouest, mais aussi partiellement dans la MRC d'Abitibi.

##### **Conseil d'administration du Mont-Vidéo**

Le prochain Conseil d'administration du Mont-Vidéo se tiendra le 8 mai 2025.

AG- 078-04-2025

**MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – DEMANDE D’APPUI - DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D’ITINÉRANCE, D’EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ**

CONSIDÉRANT QU’au terme des quatrièmes États généraux de l’itinérance du Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élu.es aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaires, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu de l’itinérance) ont élaboré une *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d’itinérance, d’exclusion sociale et de pauvreté* ;

CONSIDÉRANT QUE l’itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s’ajoutent dans l’équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d’autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu’à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faite aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu’auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de l’itinérance ne cesse d’augmenter et devant l’ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d’agir collectivement pour renverser la tendance ;

CONSIDÉRANT l’importance d’avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d’offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l’itinérance en amont, et qu’un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation ;

CONSIDÉRANT QU’une vision commune qui privilégie la prévention de l’itinérance engage une responsabilité partagée dans l’ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-03-19-45 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que les appuis de la MRC des Appalaches et des municipalités de Rivière-Beaudette, de Saint-Télesphore, de Saint-Polycarpe et de Pointe-Fortune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Alain Trudel, et unanimement résolu :

- D’appuyer la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;
- D’appuyer la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d’itinérance, d’exclusion sociale et de pauvreté*, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec ;
- De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC d’Abitibi, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui ;
- De transmettre copie de la présente résolution au député fédéral de la région, Monsieur Sébastien Lemire, ainsi qu’à la députée régionale d’Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais ;
- De transmettre copie de la présente résolution à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada ainsi qu’au ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

ADOPTÉE



**MRC DES APPALACHES - APPUI - DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ**

La MRC des Appalaches appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches relatives à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*.

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE - APPUI - DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ**

La municipalité de Rivière-Beaudette appuie la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches relatives à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE - APPUI - DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ**

La Municipalité de Saint-Télesphore appuie la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches relatives à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - APPUI - DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ**

La municipalité de Saint-Polycarpe appuie la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches relatives à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*.

**MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE - APPUI - DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ**

La municipalité de Pointe-Fortune appuie la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches relatives à la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*.

**MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - APPUI - PROJET DE LOI NO. 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

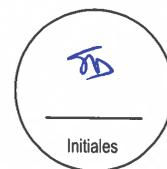
La MRC de Vaudreuil-Soulanges appuie la ville de Blainville dans ses démarches concernant le projet de loi numéro 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville*.

**MRC DES APPALACHES - APPUI - PROJET DE LOI NO. 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

La MRC des Appalaches appuie la ville de Blainville dans ses démarches concernant le projet de loi numéro 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville*.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE - APPUI - PROJET DE LOI NO. 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

La Municipalité de Saint-Télesphore appuie la ville de Blainville dans ses démarches concernant le projet de loi numéro 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville*.



**MRC AVIGNON - FIN DU PROGRAMME RÉNORÉGION - APPEL À LA MOBILISATION POUR MODIFIER LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT**

La MRC Avignon dénonce la fin du programme RénoRégion et appelle à la mobilisation pour modifier la décision du gouvernement du Québec.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ - SUSPENSION DU PROGRAMME RÉNORÉGION - DÉNONCIATION DES IMPACTS**

La MRC du Rocher-Percé dénonce la suspension du programme RénoRégion et des impacts sur les propriétaires occupants les plus vulnérables des communautés.

**MRC DE L'ÉRABLE - ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

La MRC de l'Érable dénonce l'abolition du programme RénoRégion et demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

**MRC DES SOURCES - ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION**

La MRC des Sources dénonce l'abolition du programme RénoRégion et demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

**MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS - ABOLITION DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION**

La MRC du Haut-Saint-François dénonce l'abolition du programme RénoRégion et demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

**MRC D'ANTOINE-LABELLE - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION D'ABOLIR LE PROGRAMME RÉNORÉGION**

La MRC d'Antoine-Labelle dénonce l'abolition du programme RénoRégion et demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

**UMQ - INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'UMQ**

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) invite ses membres à son Assemblée générale annuelle du 16 mai 2025.

**MRC DE L'ÉRABLE - APPUI À LA MRC D'ABITIBI - PROJET DE LOI VISANT À MODERNISER LE RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS**

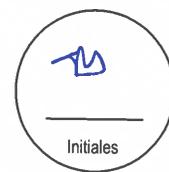
La MRC de l'Érable appuie la MRC d'Abitibi dans ses démarches relatives au Projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois.

**MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD - APPUI À LA MRC D'ABITIBI - PROJET DE LOI VISANT À MODERNISER LE RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS**

La MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC d'Abitibi dans ses démarches relatives au Projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois.

**RASSEMBLEMENT DES ÉLUS DE LA CPAT**

Monsieur Sébastien D'Astous rappelle que le Rassemblement des élus de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) se tiendra les 8 et 9 mai 2025 à Lorrainville. Une étude réalisée portant sur la contribution de la région de l'Abitibi-Témiscamingue à l'économie du Québec sera d'ailleurs présentée aux participants le 8 mai 2025.



AG- 079-04-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE



---

Sébastien D'Astous  
Préfet



---

Christine Meunier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Note :** Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées par le préfet comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.